

Image not found or type unknown



Garantie sur matériel échangé

Par **jacques beurdouche**, le **15/05/2009 à 10:10**

Bonjour, rnJ'ai acheté un grill pain le 17/8/2007 qui est tombé en panne et, ne pouvant le réparer il nous a été donné un nouvel appareil le 24/5/2008. Nous sommes donc retourné chez CARREFOUR à EPINAL qui nous dit que ce matériel ne bénéficie pas de la garantie puisque la date du premier achat remonte à plus d'un an. Or le second appareil, neuf, n'a pas encore un an. Quelle sont mes recours sur ce sujet. rnMerci par avance de votre réponse.rnCordialement, rnJacques BEURDOUCHE

Par **jeetendra**, le **15/05/2009 à 10:53**

bonjour, il vous reste[fluo] la garantie légale contre les vices cachés[/fluo], contactez la dgccrf dans les Vosges à Epinal 17 rue Gambetta 88025 téléphone 03 29 82 35 16 courage à vous, cordialement